



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/etude-droits-de-l-enfant-et,707.html>

# **ETUDE Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles. Partie II : Enjeux, pratiques et facteurs influençant les relations dans les situations de placement en Fédération Wallonie-Bruxelles**

Date de mise en ligne : vendredi 27 décembre 2013

- Nos publications - Famille -

---

**La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)**

---

La CODE publie son étude 2013 : « Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles. Partie 2 : Enjeux, pratiques et facteurs influençant les relations dans les situations de placement en Fédération Wallonie-Bruxelles »

La Convention relative aux droits de l'enfant indique que le maintien de l'enfant dans son milieu de vie est un droit fondamental, rappelant notamment que la famille, quelle que soit sa forme, joue un rôle fondamental dans le développement de l'enfant.

Toutefois, lorsque l'enfant est en situation de danger ou de risque de danger, il arrive que le placement soit une mesure proposée ou décidée par les autorités voire, dans certains cas, par les proches de l'enfant lui-même. De telles décisions, aux enjeux toujours délicats, se font généralement dans le cadre de ce l'on nomme, en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Aide à la jeunesse.

La CODE a souhaité participer au débat en se penchant sur la question des relations entre l'enfant placé et sa cellule familiale d'origine, le temps de deux études complémentaires publiées respectivement en 2012 et en 2013, en se centrant sur les enfants entre 0 et 12 ans.

[Un premier volet \(étude 2012\)](#) a proposé un état des lieux de la situation des enfants concernés, ainsi qu'une analyse de la législation en vigueur. Le second volet, qui constitue l'étude 2013 de la CODE s'attache, quant à elle, à présenter les perspectives en jeu autour de la question du maintien des contacts entre l'enfant placé et sa famille. Elle analyse également les pratiques actuelles des institutions et des professionnels en matière de maintien de relations entre l'enfant placé et sa famille, mais aussi les facteurs généraux et spécifiques qui ont un impact sur ces relations.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.